



CQP Rééducation maxillo-faciale

Diplôme reconnu par l'Ordre des Kinésithérapeutes
Possibilité de prise en charge FIF-PL ou DPC
et d'un crédit d'impôt de formation



PAPL FORMATION - 24, RUE SULLY 69006 LYON
04.37.43.16.21 - 06 87 21 54 52



WWW.PAPLFORMATION-KINE.FR - PAPLFORMATION@ORANGE.FR
ENREGISTRÉ SOUS LE N° DE FORMATEUR : 82.69.137.39.69
« CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÉMENT DE L'ÉTAT »
SIGNATAIRE DE LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE L'ORDRE DES MK - AGRÉÉ FIF PL - AGRÉÉ DPC
INSCRIT AU DATADOCK - CERTIFIÉ ISO 9001 & CNEFOP - CERTIFIÉ QUALIOPi - MEMBRE DU SOFAC

Sommaire

Pages 1 à 2

1. LE CERTIFICAT DE REEDUCATION MAXILLO-FACIALE

- A. INTRODUCTION
- B. LISTE DES ENSEIGNANTS
- C. NOTRE DÉMARCHE
- D. PUBLIC

Pages 3 à 6

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A. LE PROGRAMME
- B. LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE
- C. SCOLARITÉ
- D. CADRE LÉGAL
- E. DÉMARCHE SCIENTIFIQUE
- F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE
- G. VALIDATION DU CURSUS
- H. ÉQUIVALENCE
- I. INSCRIPTION

1. LE CERTIFICAT DE REEDUCATION MAXILLO-FACIALE

A. INTRODUCTION

Notre volonté est de suppléer ce déficit d'enseignement en IFMK et de former de « véritables spécialistes dans la rééducation maxillo-faciale ».

La formation est conforme au décret de compétences du MK et au cahier des charges.

Cette formation diplômante se déroule dans nos propres locaux situés en plein centre-ville de Lyon, dans le 6^{ème} arrondissement.

Chaque stage comprend un module de E-learning sur notre plateforme PAPL ou sur le site Claroline de l'Université.

B. LISTE DES ENSEIGNANTS

Nos enseignants sont agréés par le Conseil Scientifique après fourniture d'un dossier complet.

Dr ADNOT Lucie, chirurgienne maxillo-faciale, CHLS

Dr BARRAL-CADIERE Laurence, docteur en chirurgie dentaire, spécialiste en orthopédie dento-faciale, praticien libéral

Dr PIERREFEU Antoine, chirurgien maxillo-faciale, stomatologue, CHLS et praticien libéral

ALVARADO-FAYSSE Caroline, masseur-kinésithérapeute DE, ostéopathe, chargée de cours à l'ISTR et à la faculté d'odontologie (Lyon I), DU de rééducation maxillo-faciale, praticien libéral, DU d'entretien motivationnel

BRETON TORRES Isabelle, masseur kinésithérapeute DE, responsable du DU de rééducation maxillo-faciale de la faculté de médecine de Montpellier, chargée d'enseignement à la faculté d'odontologie de Montpellier

CONDEMINE Chloé, masseur-kinésithérapeute DE, DU de rééducation maxillo-faciale, praticien libéral

JUNG Pierrick, cadre de santé en kinésithérapie DE, diplômé de 2ème cycle en biomécanique, contractuel à la Faculté de Lyon I (ISTR).

POMMEROL Pascal, cadre de santé masseur kinésithérapeute, master II en biomécanique, maîtrise science biologie humaine, ancien moniteur de dissection et chargé de cours à l'Université Lyon I

RIVORY Rodolphe, masseur kinésithérapeute DE, ostéopathe, praticien libéral, chargé de cours à l'ISTR

C. NOTRE DEMARCHE

Nous avons créé cette spécificité pour donner suite à la demande des chirurgiens. Cette spécificité s'est développée considérablement et s'est imposée ipso facto.

Nous proposons une formation avec la possibilité d'une prise en charge au titre du FIF PL et du DPC.

D. PUBLIC

Cette formation concerne les masseurs-kinésithérapeutes DE, orthophonistes DE, médecins, chirurgiens-dentistes, orthodontistes. .

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est surtout destinée aux MKDE et a pour objectif de permettre aux masseurs kinésithérapeutes d'acquérir toute la technicité au niveau de la face, du cou, de la déglutition (et de la langue). Il est ouvert à d'autres professionnels pour découvrir cette rééducation bien particulière. Cette formation permet d'acquérir :

- Rééducation pré et post chirurgicale de la face et du cou ;
- Rééducation pendant les traitement médicaux et chirurgicaux d'orthodontie ;
- Rééducation des affections neurales, musculo-squelettiques de la face, PFP (paralysies faciales périphériques) et DTM (dysfonctions temporo-mandibulaires) ;
- Rééducation en traumatologie de la face ;
- Rééducation maxillo-faciale lors de cervicalgies, troubles du sommeil et des insuffisances respiratoires chroniques.

A. LE PROGRAMME

- 1. Orthodontie - kinésithérapie** en 2 jours : rééducation orthodontique
- 2. Chirurgie maxillo-faciale—kinésithérapie** en 2 jours : rééducation pré et post-chirurgicale
- 3. ATM** en 3 jours : thérapie manuelle — DTM
- 4. Paralysies faciales périphériques** en 2 jours
- 5. Traumatologie maxillo-faciale et traitements cicatriciels** en 2 jours
- 6. Relations ATM-cervicalgies et ATM-troubles du sommeil** en 2 jours
- 7. Cas cliniques et examen** en 2 jours avec raisonnement clinique

B. LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

La formation permet d'acquérir des pratiques professionnelles liées à des pathologies maxillo-faciales, en complément de traitements orthodontiques et/ou chirurgicaux pour cette région. Elle se compose de stages de techniques kinésithérapiques et sont donc complémentaires à un DU de rééducation maxillo-faciale.

C. SCOLARITE

La formation est composée de sept stages agréés FIF PL et DPC à valider. Le certificat est délivré avec la validation par la présence à tous les stages et par la validation d'un examen théorique et pratique. L'ensemble de la formation pourra être pris en charge partiellement : soit par le DPC, soit par le FIF PL.

En cas d'absence du stagiaire, le stage peut être validé dans un autre lieu ou ultérieurement mais l'ensemble de la formation doit être validé en trois ans maximum.

D. CADRE LEGAL

La spécificité de kinésithérapie maxillo-faciale est reconnue par l'ordre dans des conditions bien définies (Avis du conseil national de l'ordre du 22 juin 2012, modifié le 25 juin 2015, et modifié le 30 mars 2021).

Cette reconnaissance vous permettra de développer une spécificité d'exercice et de l'indiquer sur une plaque supplémentaire conformément à l'article R4321-125. Elle vous permet d'avoir une dérogation pour votre installation.

E. DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Chaque stage possède une bibliographie propre. Les articles de recommandations professionnelles sont fournis aux stagiaires sur la plateforme E-learning. Les techniques utilisées sont soit recommandées, soit à défaut d'un consensus des enseignants.

Il existe un temps d'évaluation des pratiques professionnelles à chaque stage.

Notre formation se veut le plus proche possible des connaissances scientifiques et notre démarche s'inscrit dans la médecine basée sur des preuves (EBM).

Nous respectons l'avis de l'Ordre (CNO) des kinésithérapeutes et nous n'enseignons que des techniques conformes aux données scientifiques.

F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

Les cours sont assurés dans des salles de pratique, toutes équipées de tables de manipulation électriques.

Tous nos lieux de stages sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Obligations du stagiaire:

- Le stagiaire s'engage à suivre le cursus et signe un contrat annuel lors de chaque année universitaire ;
- Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur ;
- Toute absence non justifiée à un des stages rend impossible le passage de l'examen ;
- Le stagiaire valide chaque module qui permet d'obtenir une attestation de stage ;
- L'examen final permet l'obtention du certificat de stage.

G. VALIDATION DU CURSUS

Le diplôme de spécificité reconnue par l'Ordre des MKDE sera délivré après :

- Présence à tous les stages ;
- Validation des 6 QCM avec une note supérieure à 10 ;
- Une question courte rédigée et une présentation orale, type soutenance, devant un jury, lors de la dernière session, avec fourniture d'un cas clinique.

Chaque stage possède un QCM.

H. EQUIVALENCE

Les demandes seront recevables seulement pour les titulaires d'un doctorat de médecine , des kinésithérapeutes (DE) ou équivalence du diplôme de kinésithérapeute. Sont donc exclus de la formation les candidats sans diplôme médical ou paramédical.

Chaque demande d'équivalence sera examinée par le Conseil Scientifique. Si un doute existait au niveau de la validité des diplômes acquis, la tutelle serait informée et saisie.

Selon le nombre d'heures réalisées dans un centre de formation non agréé, le candidat présentera un examen d'équivalence théorique et pratique, même s'il a validé certains modules.

Le stagiaire en complément de formation doit répondre à la validation des modules, aux mêmes exigences que nos autres stagiaires et au respect du règlement intérieur.

I. INSCRIPTION

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées de votre numéro d'ordre, nom, prénom, numéro de RPPS, adresse postale professionnelle, adresse mail et téléphone, après lecture obligatoire des conditions de vente et du règlement intérieur disponibles sur notre site www.paplfformation-kine.fr.

Sur ce dernier, le stagiaire reconnaît également qu'il a consulté le livret d'accueil, la protection des données et notre charte déontologique.